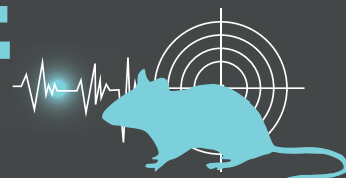


BLOC RODONTICIDE AU DIFENACOUM



AMM
FR-2013-0105

PRODUIT BIOCIDÉ
TP 14

USAGES :
Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :
Appât en bloc extrudé.
Céréales, graisses, paraffine

CONTIENT :
0,005% Difénacoum
Benzoate de Dénatonium
(amérisant)

DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :
Carton de 10 kg :
• Bloc de 30 g sous film
• Bloc de 100 g troué

LE BLOC RODONTICIDE AU DIFENACOUM s'utilise pour l'appâtage dans les bâtiments et leurs abords immédiats, ainsi que dans les élevages, entrepôts de récoltes. Le support paraffiné autorise son emploi en toutes situations y compris les plus humides (caves). Appât rodenticide paraffiné alliant l'appétence de plusieurs types de céréales.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de difénacoum tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 4 à 5 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Appâter les rongeurs selon les dosages indiqués ci-dessous, en fonction du rongeur et du milieu traité.

Contrôler régulièrement les boîtes afin de vérifier la consommation.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage une fois par semaine durant la période du traitement.

Tout bloc partiellement consommé doit être remplacé par un bloc neuf, jusqu'à l'arrêt complet de la consommation.

A - RATS

Intérieur et abords des bâtiments : postes de 60 à 100 g d'appât tous les 5 à 10 m, le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.

B - SOURIS

Intérieur et abords des bâtiments : postes de 30 g d'appât tous les 5 à 10 m, le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.

Délai d'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Se laver les mains après utilisation.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.com.